

Procès Verbal de séance

Séance du 2 Juillet 2026

L'an 2026 et le 2 Juillet à 18 heures 10 minutes, le Conseil Municipal de Sennely, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, salle du Conseil sous la présidence de M. de BLOIS Bruno, Maire.

Présents : M. de BLOIS Bruno, Maire,

Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARCHAL Séverine, MARTIN Muriel, MIALLET Julia, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,

MM : BLEUSE Georges, CHABIN Raphaël, DELIGNY Frédéric, JEULIN Patrick, PAQUES Pierre, ROBERT Arthur, ROBLEDO Olivier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 26/06/2026

Date d'affichage : 26/06/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme VILLEY Séverine assistée de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Décision Modificative n°1 BP2026 Commune - Régularisation amortissement des subventions - 2026-34

Demande de Fonds de Concours CCPS 2026 pour la pose de stores à l'école - 2026-35

Demande de Fonds de Concours CCPS 2026 pour l'éclairage du terrain multisports - 2026-36

Demande de Fonds de Concours CCPS 2026 pour les plantations de la cour d'école - 2026-37

Demande de Fonds de Concours CCPS 2026 pour les travaux de reprise de concessions - 2026-38

Vote des montants de subvention aux associations de Sennely et autres organismes pour 2026 - 2026-39

Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés - 2026-40

Modification de l'organisation pour l'entretien des locaux école et mairie - Tableau des effectifs au 01/09/2026 - 2026-41

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant les élus que M. Raphaël CHABIN arrivera avec un peu de retard et les prie de bien vouloir l'en excuser.

Il fait ensuite un point sur les trois premiers mois de la mandature. Il indique que l'ensemble des groupes de travail sont désormais en place et ont commencé à se réunir. D'ici la fin de l'année, il souhaite que les élus disposent d'une vision claire des orientations à donner à la commune pour les 10 à 15 prochaines années, notamment en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et plus largement de l'avenir de Sennely.

Monsieur le Maire déroule ensuite l'ordre du jour en commençant par l'approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2026.

Décision Modificative n°1 BP2026 Commune - Régularisation amortissement des subventions (réf : 2026-34)

Chaque année, en collaboration avec la perception, nous effectuons des rattrapages d'écritures d'amortissements de biens et de subvention afin de régulariser notre état d'actif, tant sur le budget communal que sur les budgets annexes. La décision modificative (DM) proposée concerne le budget

communal. Cette DM permet de passer des écritures de reprise complémentaires ainsi que la régularisation d'une partie d'une subvention.

La DM n°1 se présente telle que ci-dessous :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (équilibre à 11.271,00 €)	Chapitre 023 : + 11.271,00 €	Chapitre 042 : Compte 777 : + 11.271,00 €
INVESTISSEMENT (équilibre à 11.827,62 €)	Chapitre 040 : Compte 139151 : + 8.521,00 € Chapitre 040 : Compte 13918 : + 2.750,00 € Chapitre 13 : Compte 13151 : + 556,62 €	Chapitre 021 : + 11.271,00 € Chapitre 13 : Compte 13251 : + 556,62 €

Au niveau du budget, pour ces mêmes chapitres et en tenant compte du BP 2026, on obtiendra les montants suivants :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT (équilibre global à 832.768,95 €)	Chapitre 023 : + 55.972,68 €	Chapitre 042 : Compte 777 : + 13.861,31 €
INVESTISSEMENT (équilibre global à 259.033,85 €)	Chapitre 040 : Compte 139151 : + 11.111,31 € Chapitre 040 : Compte 13918 : + 2.750,00 € Chapitre 13 : Compte 13151 : + 556,62 €	Chapitre 021 : + 55.972,68 € Chapitre 13 : Compte 13251 : + 57.871,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité APPROUVE** la Décision Modificative n°1 ci-dessus pour la régularisation des écritures d'amortissements de biens et de subvention.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de Fonds de Concours CCPS 2026 pour la pose de stores à l'école (réf : 2026-35)

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2026 pour la pose de stores à l'école.

Le coût prévisionnel de l'opération est financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	Plan de financement
12 769,16 €HT	Fonds de Concours CCPS : 6 384,58€ Commune : 6 384,58€ TOTAL : 12 769,16€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la CCPS dans le cadres du Fonds de Concours 2026 pour l'aide au financement pour la pose de stores à l'école.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Arrivée de M. Raphaël CHABIN, conseiller municipal.

Demande de Fonds de Concours CCPS 2026 pour l'éclairage du terrain multisports (réf : 2026-36)

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2026 pour l'éclairage du terrain multisports.

Le coût prévisionnel de l'opération est financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	Plan de financement
4 354,00 €HT	Fonds de Concours CCPS : 2 177,00€
	Commune : 2 177,00€
	TOTAL : 4 354,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la CCPS dans le cadres du Fonds de Concours 2026 pour l'aide au financement pour l'éclairage du terrain multisports.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de Fonds de Concours CCPS 2026 pour les plantations de la cour d'école (réf : 2026-37)

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2026 pour les plantations de la cour de l'école.

Le coût prévisionnel de l'opération est financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	Plan de financement
1 740,00 €HT	Fonds de Concours CCPS : 870,00€
	Commune : 870,00€
	TOTAL : 1 740,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la CCPS dans le cadres du Fonds de Concours 2026 pour l'aide au financement pour les plantations de la cour d'école.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de Fonds de Concours CCPS 2026 pour les travaux de reprise de concessions (réf : 2026-38)

Monsieur le Maire souhaite solliciter la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans le cadre du Fonds de Concours 2026 pour les travaux de reprise de concessions.

Le coût prévisionnel de l'opération est financé selon le plan suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	Plan de financement
14 230,00 €HT	Fonds de Concours CCPS : 7 115,00€
	Commune : 7 115,00€
	TOTAL : 14 230,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la CCPS dans le cadres du Fonds de Concours 2026 pour l'aide au financement pour les travaux de reprise de concessions.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des montants de subvention aux associations de Sennely et autres organismes pour 2026 (réf : 2026-39)

Lors du vote du budget 2026 de la commune, une enveloppe globale de subventions aux associations de Sennely et autres organisme de 3 180,00 € a été attribuée. Ce montant doit être réparti entre les différentes associations et organismes afin de pouvoir les versées au mois de juillet 2026.

Il est également nécessaire de définir un ou plusieurs critères pour attribuer les subventions à l'ensemble des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à 10 voix Pour et 5 Abstentions** (R. Chabin, F. Deligny, Y. Cornuault, E. Collet et C. Quercy) :

- d'**ADOPTER** le critère n°1 pour l'année 2026 : dossier complet de demande de subvention ;
- d'**ADOPTER** le critère n°2 pour l'année 2026 : nombre de manifestations sur Sennely ;
- d'**ADOPTER** le critère n°3 pour l'année 2026 : l'intérêt pour la commune de Sennely ;
- d'**ADOPTER** les subventions 2026 aux associations de Sennely et organismes extérieurs ci-dessous :

Associations / Organismes	Montants 2026
Amicale des pompiers	300.00 €
Club des Bruyères	300.00 €
Le réveil de Sennely	Facturation à la prestation
La Sennelycienne	300.00 €
CES foyer Socio-Educatif	00.00 €
Association Paroissiale de Sennely	300.00 €
Banque alimentaire	300.00 €
UCPS	100.00 €
Secours Catholique	100.00 €
LNA Visa Club	300.00 €
Rider VTT Sennely	00.00 €
ASS Pétanque	300.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés (réf : 2026-40)

Vu les articles L 2123-12 à L 2123-14 ainsi que les articles R 1221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Considérant par ailleurs que le droit à la formation en lien avec leur mandat est reconnu au bénéfice des membres du conseil municipal qui ont droit à un congé formation de 24 jours au total pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus et qui ont la qualité de salarié ;

Considérant que les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère des collectivités territoriales ;

Considérant que les pertes de revenu subies par l' élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de 21 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure ;

Considérant que, par ailleurs, le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel de ces dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

- **PRÉCISE** que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministre des collectivités territoriales et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité, ainsi qu'à la fourniture d'un état des justificatifs de dépenses ;

- **PRÉCISE** que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Modification de l'organisation pour l'entretien des locaux école et mairie - Tableau des effectifs au 01/09/2026 (réf : 2026-41)

A compter du 01/09/2026, l'organisation du travail concernant l'entretien des locaux de l'école et de la mairie va être modifiée. En effet, l'agent qui a pour mission l'entretien des locaux de l'école a également des missions extérieures, en soutien de l'agent de maîtrise. Le service technique étant en sous-effectif, il est nécessaire que cet agent puisse passer plus de temps dans les espaces verts.

Il a donc été décidé cette nouvelle organisation à compter du 01/09/2026 :

- l'agent en charge de l'entretien de la mairie à l'année (151h12 par an) effectuera l'entretien des locaux de l'école pendant les périodes scolaires et une journée pendant les vacances d'été,
- Recrutement d'un nouvel agent technique pour compléter les heures d'entretien de l'école pendant les périodes scolaires et les vacances scolaires à hauteur de 166h annuelles,
- l'agent dégagé de l'entretien d'école, effectuera l'entretien de la mairie à hauteur de 2h par semaine et le reste de ces heures soit 28h sera consacré aux entretiens d'espaces verts et diverses missions en appui de l'agent de maitrise.

Le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2026 sera le suivant :

Poste P ou NP*	Durée		Indice Brut	Indice Majoré	Pourvu		Agent T ou C**	Date de la situation
	Anc.	Nouvelle			Oui	Non		
P	35,00	35,00	513	446	X		T	01/01/2026
P	17,00	17,00	478	420	X		T	01/01/2026
P	35,00	35,00	473	417	X		T	01/01/2026
P	35,00	35,00	499	435	X		T	01/06/2026
P	2,50	2,50	419	377	X		T	01/06/2026
P	18,1	30,00	367	366	X		C	01/01/2026
P	7,85	7,85	371	369	X		C	01/01/2026
P	5,82	5,82	367	366	X		C	01/01/2026
P	-	3,61	371	369			C	01/09/2026
P	15,00	15,00	371	369	X		C	01/01/2026
P	13,34	13,34	367	366	X		C	01/01/2026

*P = Permanent ou NP = Non Permanent

**T = Titulaire ou C = Contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- d'**APPROUVER** la nouvelle organisation au 01/09/2026,
- d'**APPROUVER** le recrutement d'un nouvel adjoint technique,
- de **VALIDER** le tableau des effectifs de la commune au 01/09/2026.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Concours communal des maisons et jardins fleuris

Mme Muriel MARTIN informe les élus qu'il est nécessaire de constituer le jury du concours communal des maisons et jardins fleuris.

M. Frédéric PASTY, agent communal, avait proposé de faire le tour des maisons inscrites le jeudi 16 juillet en soirée. Plusieurs personnes étaient intéressées pour participer au jury (M. Frédéric DELIGNY, Mme Elisabeth de BLOIS et M. Patrick JEULIN), mais aucune n'était disponible à cette date.

Au vu des conditions climatiques et de la canicule, il n'était pas possible de repousser davantage le passage du jury.

Le jury sera donc composé de Mme Muriel MARTIN, de M. Frédéric PASTY et de M. Patrick COUTAND, ancien conseiller municipal, qui participe depuis plusieurs années au concours.

Il est demandé que, pour l'année prochaine, la constitution du jury soit prévue plus tôt afin de faciliter l'organisation.

Organisation du temps scolaire au sein du RPI

Mme Muriel MARTIN rappelle que la compétence scolaire de la commune de Sennely a été transférée au SIVU, dont elle assure la présidence. En revanche, la compétence relative aux bâtiments scolaires reste exercée par chaque commune.

Elle rappelle que les écoles de Sennely et de Chaon fonctionnent actuellement sur un rythme dérogatoire de 4 jours par semaine, tandis que l'école de Souvigny est organisée sur 4,5 jours. Cette différence de fonctionnement engendre des difficultés d'organisation pour certaines familles, notamment lorsque les enfants sont scolarisés sur plusieurs communes du RPI.

Suite au renouvellement des conseils municipaux, les élus des trois communes ont engagé une réflexion commune afin d'uniformiser les rythmes scolaires. L'objectif est à la fois de faciliter l'organisation des familles, de favoriser les inscriptions au sein du RPI et de réaliser des économies en limitant les coûts liés aux transports scolaires, au personnel du mercredi et aux temps d'étude surveillée.

La commune de Souvigny a ainsi délibéré en faveur d'un passage à la semaine de 4 jours. Un conseil d'école extraordinaire truqué s'est réuni, mais a émis un avis défavorable. La Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale n'a donc pas autorisé cette modification pour la rentrée 2026.

En revanche, il a été demandé que les trois communes présentent conjointement, lors du dernier conseil d'école de l'année 2026, une demande de passage au régime dérogatoire de 4 jours à compter de la rentrée 2027, Sennely et Chaon devant, à cette échéance, renouveler leur demande.

Mme Muriel MARTIN indique qu'un rendez-vous avec les services de l'Éducation nationale sera probablement sollicité à la rentrée afin d'obtenir des explications sur cette décision.

Sécurisation de la rampe PMR de l'école

Profitant des échanges sur l'école, M. Georges BLEUSE renouvelle sa demande, déjà formulée à plusieurs reprises lors du précédent mandat, concernant la sécurisation de la rampe PMR de l'école.

Il indique que cette rampe lui paraît dangereuse, notamment à son arrivée au niveau de l'escalier, où des enfants pourraient chuter.

Il est rappelé que le coffret électrique situé de l'autre côté de la rampe doit rester accessible à tout moment. L'aménagement devra donc être étudié dans son ensemble afin de concilier la sécurisation des lieux et le maintien de cet accès.

Sécurisation du carrefour Grand Rue / Rue Maison Neuve

M. Georges BLEUSE signale que le carrefour entre la Grand Rue et la rue Maison Neuve lui paraît particulièrement dangereux. Il estime que le stationnement à proximité du carrefour réduit la visibilité.

Plusieurs pistes d'aménagement sont évoquées, notamment la mise en place de panneaux « Stop », l'installation de miroirs, la réfection de la signalisation horizontale ou encore l'interdiction du stationnement dans ce secteur.

Monsieur le Maire rappelle que tout aménagement sur cette voirie devra, au préalable, recueillir l'avis du Conseil départemental.

Synthèse du sondage auprès des habitants

Mme Julia MIALLET présente aux élus la synthèse du sondage réalisé en début de mandat auprès des administrés sur le thème : « Quel avenir pour Sennely dans les 15 prochaines années ? ».

Monsieur le Maire remercie Mme Julia MIALLET pour le travail de synthèse réalisé, ainsi que l'ensemble des élus qui ont participé à cette démarche.

Il souhaite qu'un retour de cette consultation soit communiqué aux administrés dans les meilleurs délais.

Demande d'installation d'une table de ping-pong au camping

Mme Elisabeth COLLET renouvelle la demande d'installation d'une table de ping-pong en béton au camping. Elle rappelle que cette proposition avait déjà été évoquée lors du précédent mandat, sans avoir été retenue.

Monsieur le Maire propose d'étudier cette éventuelle acquisition dans le cadre de la préparation du budget 2027.

Organisation des festivités des 13 et 14 juillet

Monsieur le Maire rappelle le programme des festivités des 13 et 14 juillet 2026 et invite les élus disponibles à participer à leur organisation.

Il souligne qu'une présence suffisante sera nécessaire pour assurer la mise en place des différents dispositifs : sécurisation des parcours, distribution des lampions à LED le 13 juillet au soir, installation des jeux pour les enfants, préparation du parcours du tour à vélo ainsi que la mise en place des tables pour le verre de l'amitié.

À l'issue de chacune de ces deux manifestations, un pot sera offert par la municipalité.

Information CCPS

Monsieur le Maire indique que le bureau communautaire et les différentes commissions sont désormais en place.

À compter du mois de septembre, les bureaux communautaires se réuniront tous les quinze jours et les premières réunions des commissions auront lieu.

Il invite les conseillers municipaux concernés à participer activement à ces réunions.

Dates des prochains conseils municipaux

Monsieur le Maire communique les dates des prochains conseils municipaux :

- Jeudi 24 septembre 2026 à 18 h 00 ;
- Jeudi 5 novembre 2026 à 18 h 00 ;
- Jeudi 10 décembre 2026 à 18 h 00.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le **24 SEP. 2026**

Le Secrétaire de séance,
M. ROBERT DAUVÉ Arthur



Le Maire,
M. de BLOIS Bruno

